

— TOUR VALLEE DE SEINE —

TVS 2025

COURSE A ETAPES EN SEINE-MARITIME



10 ET 11 MAI 2025

Course à étapes FSGT ouverte à toutes les fédérations

SYSTEME DE CHRONOMETRAGE PAR PUCE

CONTACT

JEROME.COLLINET@ORANGE.FR

07 89 54 67 08

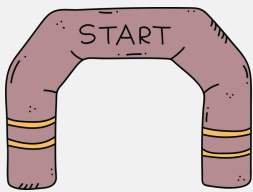
ETAPE 1

ST MAURICE D'ETELAN

SAMEDI 10 MAI

DEPART - EN FACE DU CHATEAU DE ST MAURICE D'ETELAN

[LIEN TRACE PARCOURS - GARMIN](#)



DEPART **1, 2 et 3** ème catégories - **14H00**
13 tours de circuit de **6,28** KM
→ **81,64** KM

RECOMPENSES

Maillot de leader - 1 ère et 2ème catégories
Maillot de leader - 3 ème catégorie
Maillot de leader - 1 er jeune (junior et espoir)
Maillot points chauds **REMIS AU GENERAL**

CLASSEMENT POINTS CHAUDS

Modalités - Tous les 2 tours à partir du 2 ème tour hors dernier tour

ATTRIBUTION DES POINTS

PLACE	POINTS
1	3
2	2
3	1



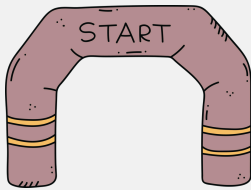
REMISE DES RECOMPENSES
SUR PLACE
À 17H00

ETAPE 2 - CLM

DIMANCHE 11 MAI

DEPART - TANCARVILLE BAS

[LIEN TRACE PARCOURS - GARMIN](#)



DEPART 1, 2 et 3 ème catégories - 9H00

→ **Circuit de 13.3 KM**

Départ toutes les 2 minutes

RECOMPENSES

1ère équipe au Scratch

REGLEMENT DU CLM

L'écart de temps entre les équipes se fait en temps compensé.

Dans le cas d'un temps réel inférieur au temps compensé, celui-ci sera pris en compte à la place.

Le temps est pris sur le 3ème coureur.

Tout coureur lâché par son équipe aura son temps réel.

Le temps compensé sera d'un écart de 15 secondes entre la 1ère et la 2ème équipe puis 5 secondes entre les équipes suivantes.



AIRE DE STATIONNEMENT ET D'ÉCHAUFFEMENT MISE À DISPOSITION.

**TOUT COUREUR SUR HOME-TRAINER HORS DE CETTE ZONE SUR LA VOIE PUBLIQUE SE VERRA
SANCTIONNÉ PAR 30 SECONDES DE PÉNALITÉ.**

ECHAUFFEMENT SUR CIRCUIT APRES 1ER DEPART INTERDIT

REMISE DES RECOMPENSES

LE DIMANCHE SOIR

À 17H30

AU FOYER DES SPORTS

PORT JEROME SUR SEINE

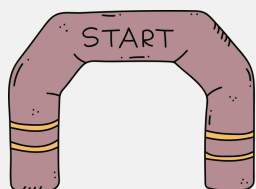
ETAPE 3

TRIQUERVILLE

DIMANCHE 11 MAI

DEPART - ROUTE DE ST MAURICE D28

[LIEN TRACE PARCOURS - GARMIN](#)



DEPART **1, 2 et 3** ème catégories - **14H00**

9 tours de circuit de **8,6** KM

→ **77,4** KM

RECOMPENSES

Vainqueur au Scratch

REMISE DES MAILLOTS DE LEADER A 13H00 AU PODIUM

Tout leader manquant à l'appel sera pénalisé de 15 secondes.

CLASSEMENT MEILLEUR GRIMPEUR

Modalités - Tous les 2 tours à partir du 2 ème tour hors dernier tour

ATTRIBUTION DES POINTS

PLACE	POINTS
1	5
2	3
3	1



REMISE DES RECOMPENSES
AU FOYER DES SPORTS DE
PORT JEROME SUR SEINE
À 17H30

REGLEMENT

TVS 2025

Le Tour de la Vallée de Seine est une épreuve organisée conjointement par le CS GRAVENCHON.

L'épreuve se déroule en 3 étapes et se dispute sur trois communes :

- Le samedi 10 mai : Epreuve sur circuit à ST MAURICE D'ETELAN.
- Le dimanche 11 mai au matin : CLM par équipes à TANCARVILLE BAS.
- Le dimanche 11 mai après-midi : Epreuve finale sur circuit à TRIQUERVILLE.

CLASSEMENTS

Les différents classements s'effectueront à l'addition de temps.

Lors de l'épreuve CLM par équipes, le temps est retenu sur le 3ème concurrent.

Un système de temps compensé sera mise en place pour réguler les écarts de temps sur cette épreuve.

Afin de garantir une sécurité optimale lors des épreuves, les coureurs lâchés pourront être classés avec un forfait de temps au-delà d'un tour de retard sur le vainqueur.

Ouvert aux équipes de 5 coureurs (minimum autorisé 3 coureurs, mixité de clubs possible **sous les mêmes couleurs**), il est organisé sous l'égide de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

MODALITES D'ENGAGEMENT

Un même club ne peut engager qu'une seule équipe par épreuve.

Chaque étape est ouverte uniquement aux coureurs des catégories 1,2 et 3 FSGT.

Les coureurs de 4ème catégorie pourront courir en étant surclassés en 3ème catégorie.

Dans la composition de son équipe, le club peut mixer les catégories (ex : coureur 3 FSGT ou UFOLEP, Access 3 FFC).

L'épreuve est ouverte aux coureurs des autres fédérations à partir des open 3 FFC et 1 UFOLEP.

La correspondance de catégories se faisant ainsi :

- Open 3 et Access 1 FFC/UFOLEP 1 = 1
 - Access 2/UFOLEP 2 = 2
 - Access 3/UFOLEP 3 = 3
 - Access 4/UFOLEP 4 = 3
-

REGLEMENT

TVS 2024

L'épreuve est limitée à 120 coureurs. Il n'y aura pas d'engagement pour la seule étape du samedi ou du dimanche. Pour être classé et autorisé à courir jusqu'à la dernière étape, chaque coureur devra avoir participé aux deux étapes précédentes.

La sécurité de l'épreuve sera assurée par une escorte motocycliste et des signaleurs aux carrefours. Un dépannage neutre sera mis en œuvre avec l'aide des équipes participantes.

Dans un souci de sécurité et libération de l'espace public, tout coureur doublé mettra pied à terre à l'arrivée du vainqueur et se verra attribué un forfait temps équivalent au nombre de tours restant à accomplir.

TARIFS DES ENGAGEMENTS

Equipe FSGT = 90€.

Equipe mixte FSGT et FFC/UFOLEP = 100€

Equipe FFC ou UFOLEP = 110€

L'engagement des équipes ne sera ferme et définitive qu'après la validation des engagements et la réception du paiement.

Chèques à l'ordre du CSG Cyclisme.

LES MAILLOTS DISTINCTIFS

Leader, Meilleur Grimpeur, Points chauds, 1er 3, 1er 2 et Meilleur Jeune (- 23 ANS).

RECOMPENSES DU CLASSEMENT GENERAL DU TVS

Coupe et gerbe au vainqueur du classement général, au 1er 3, au 1er 2, au 1er jeune, au meilleur grimpeur, au points chauds.

NOS PARTENAIRES

L'organisation a noué plusieurs partenariats avec des établissements hôteliers proches des sites d'épreuves pour les équipes extérieures :

HEBERGEMENTS ET SPONSORS



Hôtel Relais d'Etretat
1113 Avenue du Maréchal Joffre, 76210 BOLBEC
Téléphone : 02 35 31 88 89



L'Hôtel de la Seine
Plaine de la Boissière CD 982, 76170 LA FRENAYE
Téléphone : 02 35 39 42 00



MAGASIN GIANT LE HAVRE
3 Quai Casimir Delavigne, 76600 LE HAVRE
Téléphone : 02 35 42 24 57



FICHE D'INSCRIPTION

La **fiche d'inscription** est à envoyer avec **le règlement** et une **copie des licences** avant le **28 avril 2025** par courrier à :

Jérôme COLLINET

48 bis route du Havre 76490 SAINT ARNOULT

CLUB :

Contact :

Téléphone :

Mail :

Equipe

	NOM	Prénom	AGE	FEDERATION	CATEGORIE
1					
2					
3					
4					
5					
DS					